



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
9 janvier 2001
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2001

29 janvier-6 février 2001, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP

Fonds des Nations Unies pour la population

Rapport au Conseil économique et social

Rapport de la Directrice exécutive

Le présent rapport a été établi conformément au modèle commun convenu par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour les rapports traitant des questions d'intérêt commun figurant sur la liste dressée au cours des consultations entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Parmi les principales questions, on peut citer la mise en oeuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement; le suivi des conférences internationales; et l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal d'ensemble	3
A. Structures et mécanismes	3
B. Financement et ressources	5
C. Le système des coordonnateurs résidents	5
D. Application de l'Évaluation commune de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.	7
E. Harmonisation des programmes et des procédures.	9
F. Intégration des questions concernant les femmes et la parité entre les sexes.	10
G. Renforcement des capacités	12
H. Locaux et services communs	13
I. Coopération avec la Banque mondiale	16
J. Contrôle et évaluation.	17
K. Indicateurs	18
II. Suivi des conférences internationales	18
III. Aide humanitaire et secours en cas de catastrophe	22
IV. Recommandations	23

I. Mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal d'ensemble

A. Structures et mécanismes

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) coopère étroitement avec ses partenaires du système des Nations Unies pour améliorer, sous la direction du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), les mécanismes actuels de coordination. Ces efforts se sont axés sur la participation à des instruments et des cadres comme le Bilan commun de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le Cadre stratégique, le programme d'investissements sectoriels, l'approche sectorielle, le Cadre intégré de développement et les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. Les programmes d'action émanant des différentes conférences internationales, les textes issus des sessions extraordinaires récentes de l'Assemblée générale, ainsi que la Déclaration du Millénaire de l'ONU et les résultats de l'examen du rapport du Groupe d'étude du Secrétaire général sur les opérations de paix des Nations Unies offrent des orientations complémentaires pour améliorer la coordination et la collaboration.

2. Le GNUD, avec la participation active du FNUAP, joue désormais un rôle de premier plan dans la mise au point de mécanismes permettant d'améliorer la coordination des activités opérationnelles des Nations Unies sur le terrain, sous la direction des gouvernements hôtes. Cet effort a été considérablement renforcé par la collaboration avec d'autres partenaires qui se sont associés au GNUD dans des secteurs correspondant à leur domaine de compétence ou à leur mandat, par exemple l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour les questions relatives à l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles. De tels liens entre les institutions spécialisées et le GNUD devraient renforcer la coordination et la synergie sur le terrain, notamment dans des domaines thématiques précis.

3. Le FNUAP participe activement aux efforts de restructuration du Comité administratif de coordination (CAC). Un comité de programme de haut niveau a été constitué pour donner une orientation générale et contrôler l'application efficace des programmes dans le système, dans le cadre du mécanisme du GNUD. Ces responsabilités supplémentaires accentueront le rôle du GNUD comme pivot pour les questions à l'échelle du système, comme le montre son rôle dans l'Initiative pour l'éducation des filles conduite par l'UNICEF ou dans l'Initiative d'élimination de la pauvreté conduite par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

4. Les méthodes de travail du GNUD sont constamment révisées afin d'en maximiser l'efficacité. Les plans de travail annuels du GNUD servent également à la planification préalable des réunions et aident les représentants des institutions à utiliser au mieux leur temps, même au plus haut niveau. Le système d'examen annuel des activités du GNUD permet l'évaluation des travaux accomplis et une analyse rationnelle de ce qui reste à faire. Cela permet de faire progresser la démarche de gestion axée sur les résultats que le FNUAP et d'autres organismes mettent actuellement en place. La conception et la mise en oeuvre du plan de financement pluriannuel ont donné l'occasion de renforcer une démarche axée sur les résultats au sein du Fonds,

notamment la planification et la gestion stratégiques, le contrôle, l'évaluation et l'obligation redditionnelle. Le FNUAP participe à des mécanismes de mise en commun des informations en participant activement au Réseau d'information sur les programmes, au Réseau des coordonnateurs résidents des Nations Unies (RCNet) et à DevLink, les instruments fondés sur l'Internet qui permettent aux membres du GNUM de tirer parti des expériences des autres et facilitent les initiatives et les échanges interactifs. DevLink est un nouveau site qui existe en ligne depuis décembre 2000. Il fournit un appui technique aux équipes de pays des Nations Unies pour chacun des thèmes prioritaires du GNUM : l'égalité entre les sexes, les droits de l'homme, l'éducation des filles et la pauvreté.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

5. Le degré de coordination sur le terrain diffère selon les pays. La question de la susceptibilité des institutions spécialisées en ce qui concerne leur participation au système des coordonnateurs résidents se pose. Alors que le GNUM a pris certaines initiatives, comme la promotion de l'Équipe spéciale pour la corne de l'Afrique menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), il est nécessaire de faire davantage pour que les membres du système des Nations Unies se sentent davantage responsables des activités entreprises.

6. Le rôle et les activités du GNUM sont constamment suivis de très près. Reconnaissant les inconvénients potentiels de l'introduction de mécanismes multiples pour faciliter ses travaux, le GNUM a instauré un examen annuel de ses groupes de travail et de leurs plans annuels de travail respectifs. Lors de l'examen de ses activités dans le cadre du CAC, le groupe a envisagé la possibilité d'introduire des clauses d'extinction dans un souci de simplification. Il est également encouragé à appuyer le système des Nations Unies au sens large afin d'entraîner une plus grande participation et un sens de propriété. Le CAC s'est efforcé notamment de prévenir une surcharge de travail pour les bureaux extérieurs en insistant sur la nécessité de créer un facteur net de valeur ajoutée pour les notes, les déclarations et autres directives fournies aux bureaux extérieurs.

7. Le FNUAP attache une grande importance à l'examen et à l'analyse des rapports provenant de ses bureaux extérieurs, en particulier le retour d'informations en matière de coordination. La nouvelle présentation prévue pour les rapports annuels encourage les bureaux de pays à indiquer systématiquement les progrès accomplis par rapport aux objectifs. L'examen et l'analyse des rapports des coordonnateurs résidents et des rapports sur le terrain du FNUAP permettent de diffuser les enseignements tirés et les meilleures pratiques à plus grande échelle. Cet exercice vise notamment à renforcer les rapports des coordonnateurs résidents, qui sont utilisés dans le cadre de l'évaluation des performances de ces derniers et des équipes de pays. Dans le cadre d'un remaniement interne au sein du FNUAP, pour une meilleure gestion axée sur les résultats, le Fonds met en place des mécanismes institutionnels visant à améliorer l'efficacité de la coordination sur le terrain et des interactions régulières entre ses représentants hors siège. Le FNUAP est également en train de créer au siège un groupe de mise en commun des informations afin de renforcer cette dernière à l'échelle de toute l'organisation.

Recommandations

8. Le Conseil voudra peut-être :

- a) *Prendre note* des progrès réalisés par les fonds et les programmes dans l'application des recommandations de l'examen triennal d'ensemble;
- b) *Prendre note* de l'évolution positive des activités du GNUD;
- c) *Encourager* une coopération plus étroite entre les membres du GNUD et les autres membres du système des Nations Unies afin d'améliorer la coordination.

B. Financement et ressources

9. Le Conseil d'administration, par sa décision 98/24, a demandé que soit organisée en 2000 une conférence d'annonce de contributions afin qu'il soit plus facile de prévoir le montant des ressources ordinaires disponibles et de partager les charges entre les donateurs. En 2000, 16 pays ont annoncé des contributions pluriannuelles. Plusieurs pays ont également indiqué qu'ils verseraient des contributions plus importantes au FNUAP et certaines de ces augmentations se sont avérées appréciables. La situation financière du FNUAP s'est de manière générale améliorée. En 2000, les contributions aux ressources ordinaires ont augmenté de 5,1 % par rapport à 1999. Au 31 décembre 2000, 102 gouvernements s'étaient engagés par écrit vis-à-vis du FNUAP. Les gouvernements ont également au cours de l'année augmenté de manière importante le niveau de leurs contributions aux ressources supplémentaires. Bien que ces dernières constituent une part non négligeable de l'ensemble des ressources tant nécessaires en matière de développement, il convient de souligner que les ressources ordinaires constituent le fondement des activités du Fonds et sont essentielles si l'on veut maintenir la nature universelle et multilatérale de ses travaux.

Recommandations

10. Le Conseil voudra peut-être :
- a) *Encourager* les États Membres à contribuer davantage aux ressources de base des fonds et programmes;
 - b) *Encourager* les engagements pluriannuels en vue d'exécuter les programmes en se fondant davantage sur une approche axée sur les résultats.

C. Le système des coordonnateurs résidents

11. Le FNUAP accorde un rang de priorité élevé à l'évaluation du fonctionnement des équipes de pays des Nations Unies et à la nécessité pour les représentants du Fonds de faire partie intégrante d'une équipe. Le FNUAP continue d'être représenté dans les organismes qui ont un droit de regard sur le système des coordonnateurs résidents, notamment le Sous-Groupe des questions relatives au système des coordonnateurs résidents (du GNUD), le Groupe consultatif interorganisations de sélection des coordonnateurs résidents, le Comité directeur interorganisations d'évaluation des compétences des coordonnateurs résidents et le Sous-Groupe de la formation (du GNUD).

12. Les efforts déployés au sein du GNUD pour renforcer le système des coordonnateurs résidents se poursuivent. Le FNUAP s'emploie parallèlement à placer dans la réserve des coordonnateurs résidents son personnel qualifié. Actuellement, 32 des 130 postes de coordonnateurs résidents pourvus (soit environ 25 %) sont occupés

par des femmes. La situation devrait s'améliorer en 2001. En dépit des efforts de tous, le nombre de coordonnateurs résidents ne sortant pas des rangs du PNUD reste inférieur à 20 %.

13. Tout au long de l'année 2000, le FNUAP a axé ses efforts au sein du Sous-Groupe des questions relatives au système des coordonnateurs résidents sur l'amélioration de la gestion des candidats aux postes de coordonnateur résident et des critères permettant d'évaluer les compétences. Le Fonds a participé activement à la formulation de la politique adoptée pour la sélection des coordonnateurs résidents, notamment le classement des profils des coordonnateurs résidents passés et actuels et de ceux susceptibles d'être retenus par catégorie.

14. En vue d'améliorer le système des coordonnateurs résidents, on s'est également efforcé de mieux évaluer la performance desdits coordonnateurs; de cerner avec plus de précision les critères qui seront utilisés dans les contrats passés avec la société qui aura les qualifications nécessaires pour évaluer les compétences à l'échelle du système; et de faire en sorte que le poste de coordonnateur résident devienne un véritable choix de carrière pour tout individu qualifié appartenant au système des Nations Unies. Les débats sur ces questions se poursuivent mais les réformes adoptées en 1999 en ce qui concerne le système des coordonnateurs résidents ont commencé à prendre effet et le processus général continue de s'améliorer. Étant donné que la période d'essai initiale pour l'évaluation des compétences touche à sa fin, il convient maintenant de déterminer les ajustements qu'il convient de faire. Il s'agit avant tout de choisir une société susceptible de répondre avec sérieux et efficacité aux besoins des fonds, organismes et programmes pour ce qui est de la sélection de candidats aux postes de coordonnateur résident. Il serait souhaitable à cet égard de choisir une société ou organisation internationale dont les méthodes et techniques d'évaluation correspondent bien aux besoins et à la mission de l'Organisation des Nations Unies.

15. L'amélioration du processus d'évaluation des coordonnateurs résidents a figuré au nombre des ajustements jugés utiles au bon fonctionnement du système des coordonnateurs résidents en 2000. La question a été examinée par chacun des groupes de coordonnateurs résidents et lors des débats y afférents, le FNUAP a apporté son appui à l'institutionnalisation des évaluations des coordonnateurs résidents faites par les équipes de pays et des équipes de pays faites par les coordonnateurs résidents et à la mise au point d'un formulaire d'évaluation des performances pour le rapport annuel du coordonnateur résident. On espère qu'au cours de l'année à venir, ces initiatives seront intégrées dans le processus d'évaluation.

16. Le Service de la formation du FNUAP a participé activement aux travaux du Groupe de travail interinstitutions chargé de la formation. Grâce à ses délibérations et à ses activités de formation et d'orientation, le Service a contribué à l'établissement de l'ordre du jour de la réunion d'information organisée à l'intention des coordonnateurs résidents prenant leurs fonctions qui a eu lieu en novembre 2000.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

17. S'agissant de la nécessité d'accroître le nombre de femmes coordonnatrices résidentes, le FNUAP soutient pleinement une approche plus rigoureuse en vue de parvenir à cet objectif. Il convient à cet égard d'élargir les possibilités de mobilité et

d'offrir une formation aux fonctions de direction aux femmes possédant les qualifications requises.

Recommandations

18. Le Conseil voudra peut-être :

- a) *Réaffirmer* la nécessité d'élargir la réserve commune de coordonnateurs résidents et assurer un plus grand équilibre entre les sexes dans le système;
- b) *Souligner* l'importance du rapport annuel et du plan de travail du coordonnateur résident;
- c) *Encourager* la transparence pour ce qui est du processus relatif au placement des coordonnateurs résidents.

D. Application de l'Évaluation commune de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

19. Le FNUAP a participé activement aux efforts visant à renforcer le processus concernant le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'Évaluation commune de pays. L'objectif du Groupe des Nations Unies pour le développement était d'avoir mis en place un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans 32 pays d'ici à la fin de 2000 et dans 43 pays d'ici à la fin de 2001. Il était prévu que, d'ici à la fin de 2001, 57 pays auraient terminé leur évaluation commune de pays et que 55 autres évaluations seraient encore en cours. Au total, 26 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ou évaluations communes de pays devraient avoir été mis en place d'ici à la fin de 2001. Le Réseau d'apprentissage concernant l'Évaluation commune de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a été créé pour qu'il soit possible de disposer d'un mécanisme à l'échelle du système permettant d'examiner le processus relevant de l'Évaluation commune de pays et du Plan-cadre en vue d'identifier et de mettre en commun les enseignements tirés et les meilleures pratiques.

20. Les évaluations communes et les plans-cadres faisant désormais partie intégrante du processus de programmation du FNUAP, le Fonds a surtout fait porter ses efforts sur l'examen de la qualité des documents y relatifs déjà établis et la fourniture d'informations aux homologues sur le terrain ainsi qu'au Réseau d'apprentissage. Le FNUAP s'est efforcé de rationaliser ses processus de programmation afin de s'assurer que ses représentants de pays pouvaient accorder aux processus relevant du Plan-cadre et de l'Évaluation commune le temps et les ressources nécessaires à l'établissement de produits de qualité. À cet effet, le FNUAP a publié une note d'orientation à l'intention de ses bureaux de pays pour s'assurer que les évaluations communes et les plans-cadres portaient sur les domaines relevant du mandat du Fonds et pouvaient ainsi servir à la mise au point des programmes de pays du Fonds. Le Conseil d'administration du FNUAP a également demandé au Fonds (décision 2000/12) de créer un groupe de travail avec ses partenaires du GNUD ayant pour tâche d'élaborer des modalités d'approbation des programmes communs de pays et le FNUAP s'est engagé sur cette voie en collaboration avec le PNUD, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM). Ces efforts permettront une meilleure harmonisation des processus de programmation, notamment la

mise au point dans les délais fixés des processus relevant de l'Évaluation commune et du Plan-cadre.

21. Le FNUAP a continué à participer activement aux travaux des divers comités et sous-comités du GNUD, notamment à l'examen interinstitutions des retards pris dans la mise en oeuvre des évaluations communes et des plans-cadres et de l'aide nécessaire à leur exécution dans les délais convenus.

Problèmes et enseignements tirés

22. Le FNUAP a participé aux activités visant à évaluer les difficultés des bureaux de pays à se tenir au calendrier d'origine. Lors d'une réunion consacrée à cette question, les directeurs de programmes du PNUD, du FNUAP, du PAM et de l'UNICEF ont reçu pour consigne d'établir un plan d'action afin de redresser la situation. Il est apparu que les équipes de pays avaient déjà fort à faire pour intégrer dans les programmes de développement les modalités imposées par les différents organismes, ce qui ne leur laissait guère l'occasion d'achever la mise en oeuvre des critères interinstitutions et des procédures communes à l'ensemble des organismes des Nations Unies, comme les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le sentiment de ne pas avoir la maîtrise des opérations et une coordination insuffisante dans l'établissement des calendriers des programmes semblent également avoir joué dans l'accumulation du retard, lequel s'explique aussi dans certains cas par un encadrement inadapté.

23. Le FNUAP a fait plusieurs propositions tendant à améliorer les opérations, en particulier la nécessité pour les directeurs régionaux de mettre l'accent sur l'action progressive et le suivi, et le fait qu'il fallait appuyer davantage le Groupe des Nations Unies pour le développement afin que celui-ci puisse exercer un suivi plus complet et faire le point tous les mois avec l'aide du réseau de coordonnateurs résidents (RCNet). Sous la direction du FNUAP, le Groupe de travail sur l'harmonisation du processus d'approbation des programmes, qui relève du Groupe des Nations Unies pour le développement, fera des propositions concrètes visant à rationaliser le processus et à mieux incorporer les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans les différentes procédures de programmation. On constate que les pratiques les meilleures sont de plus en plus utilisées; les bilans communs de pays et les plans-cadres les plus probants sont notamment transposés dans d'autres pays. De nouvelles évaluations devraient permettre de savoir pourquoi certains bilans communs et plans-cadres sont plus fructueux que d'autres.

Recommandations

24. Le Conseil souhaitera peut-être :

a) *Prendre note* des progrès accomplis dans l'application du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des bilans communs de pays;

b) *Inciter* les fonds et les programmes à continuer à rationaliser et à simplifier les procédures de programmation et à réduire les délais d'exécution.

E. Harmonisation des programmes et des procédures

25. Le FNUAP a activement participé aux efforts du Groupe des Nations Unies pour le développement visant à fonder dans un même cycle de programmation les programmes de pays qui se prêtaient à l'opération. À la fin de 2000, quelque 93 pays avaient harmonisé les cycles de programmation et d'ici à 2004, 90 % des programmes de pays suivront le même cycle de programmation. L'harmonisation facilitera l'exécution des programmes et rendra ceux-ci plus productifs.

26. Le FNUAP a aidé le Groupe des Nations Unies pour le développement à promouvoir l'harmonisation, notamment au moyen de notes d'orientation remises au personnel local, telles que la note relative aux définitions des procédures et produits propres à renforcer la collaboration au niveau des programmes du Groupe des Nations Unies pour le développement, laquelle a été suivie en juillet 2000 d'une note concernant l'élaboration de programmes et projets communs.

27. Les procédures relatives aux évaluations conjointes à mi-parcours des programmes de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement sont en cours de révision, et certaines propositions sont actuellement mises à l'essai par plusieurs équipes de pays. Les procédures révisées devraient être diffusées au début de 2001. L'harmonisation des cycles de programmation et les évaluations conjointes à mi-parcours devraient alléger les contraintes pesant sur les pays bénéficiant des programmes.

28. Dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement, le FNUAP a lui aussi mis l'accent sur l'évaluation, la simplification et l'harmonisation des procédures administratives applicables au personnel national des projets recruté par divers organismes des Nations Unies. Un groupe de travail a pour mandat de passer en revue les pratiques et procédures de quelques équipes de pays, notamment pour ce qui est du barème des traitements, des indemnités journalières de subsistance, des modalités contractuelles et des procédures de recrutement, des assurances et des méthodes d'évaluation des résultats. Les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement s'attachent à établir la version définitive des notes d'orientation afin de les mettre aussi rapidement que possible à la disposition des équipes de pays.

Problèmes et enseignements tirés

29. Bien que des progrès notables aient été accomplis, il reste encore beaucoup à faire pour alléger la charge de travail des bureaux de pays et des intervenants nationaux. Les retards rencontrés dans le déploiement des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ont empêché l'établissement de programmes mieux coordonnés. Le FNUAP s'emploie à rechercher comment simplifier encore les procédures et pratiques existantes, sans pour autant compromettre les exigences de transparence et de qualité. Les efforts portent notamment sur la simplification de la documentation, la rationalisation des modalités applicables à l'établissement de rapports et la coordination des mécanismes de programmation dans les pays, tels que les évaluations à mi-parcours et l'établissement et l'exécution des programmes de pays.

Recommandations

30. Le Conseil souhaitera peut-être :

- a) *Prendre note* des progrès accomplis par les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement en matière d'harmonisation;
- b) *Encourager* la poursuite des efforts tendant à simplifier et harmoniser les procédures relatives à l'administration et à la programmation et à introduire des évaluations conjointes à mi-parcours;
- c) *Demander* aux organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement de redoubler d'efforts afin de veiller à l'harmonisation des programmes de pays;
- d) *Inciter* les organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement à oeuvrer dans le sens d'une plus grande cohérence de tous les aspects du cycle de programmation.

F. Intégration des questions concernant les femmes et la parité entre les sexes

31. Le FNUAP coopère pleinement à l'exécution du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2000. Il continue de se concentrer sur les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement relatifs à la parité et à l'équité entre les sexes, à l'émancipation des femmes, à l'élimination de toutes les formes de violence à leur égard et au droit des femmes à contrôler leur propre fécondité. Avec le plan de financement pluriannuel, le Fonds a inscrit la parité entre les sexes et l'émancipation des femmes parmi ses grands objectifs et continue à intégrer les questions concernant les femmes dans l'ensemble de ses programmes. Le plan de financement pluriannuel facilite l'évaluation des progrès accomplis dans ces domaines. Les axes d'intervention ont été les suivants :

- a) Suivi de l'application des directives sur l'appui du FNUAP à l'intégration des questions concernant les femmes dans les programmes de population et de développement afin de veiller à l'intégration de ces directives dans les trois domaines d'activité du Fonds, à savoir la santé en matière de procréation, y compris la planification familiale et la santé en matière de sexualité; les stratégies en matière de population et de développement; les activités de sensibilisation;
- b) Révision de la classification des activités afin de mieux faire apparaître l'emploi des ressources spécifiquement allouées aux questions concernant les femmes dans les trois domaines d'activité du Fonds;
- c) Intensification des activités au niveau des pays pour renforcer les capacités nationales en matière d'équité entre les sexes par l'intermédiaire des équipes d'appui aux pays, et établissement du texte définitif du manuel de formation générale sur les questions de sexospécificité, de population et de développement pour faciliter cette tâche;
- d) Études sur des questions comme la lutte contre la mutilation génitale des femmes; la violence à l'encontre des femmes et des enfants, et la socialisation des garçons; les stratégies visant à faire participer davantage les hommes aux questions concernant la santé en matière de procréation et de sexualité; l'incidence du VIH/sida sur les femmes.

32. Soucieux de ne pas rester inactif face à un problème important, le FNUAP a élaboré à l'intention du personnel de santé un manuel sur la violence à l'égard des femmes, qui aidera à combler l'une des lacunes existantes dans le domaine des services de santé en matière de procréation.

33. Le FNUAP a activement participé aux travaux du groupe chargé par le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes d'intégrer les questions de parité entre les sexes dans les procédures de budgétisation du système des Nations Unies. Sous l'impulsion du Fonds, le Comité a analysé les données disponibles afin d'évaluer les mécanismes de coordination pour les questions sexospécifiques existant dans le système des Nations Unies. Les résultats initiaux ont été présentés à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen des suites données à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing+5).

34. Le FNUAP s'est associé aux préparatifs de la conférence Beijing+5. Il a mis au point les modalités d'établissement de rapports que les pays devront appliquer pour rendre compte des suites données à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il a organisé une table ronde consacrée à la façon dont les organes créés par traité et les organisations de défense des droits de l'homme abordaient les questions ayant trait à la santé des femmes, notamment la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation.

35. Le Fonds est membre de tous les groupes de travail interinstitutions. Il a présenté une proposition concernant les mesures à prendre pour appliquer la résolution du Conseil de sécurité qui a trait au rôle des femmes dans la consolidation de la paix et aux effets des conflits armés sur les femmes. Il a participé aux travaux du sous-groupe chargé de la question des meilleures pratiques par le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes. À cet égard, il a notamment organisé une réunion-débat dans le cadre des activités liées à Beijing+5 et publié un document sur les meilleures pratiques relatives à la prise en compte des préoccupations antisexistes dans les activités concernant la population et le développement.

36. Le FNUAP préside le groupe de travail chargé par le Groupe des Nations Unies pour le développement d'examiner l'usage qui est fait dans quelque 30 pays des indicateurs du Bilan commun de pays et notamment d'évaluer jusqu'à quel point les sexospécificités sont prises en compte.

37. Le Fonds a apporté son concours à la Coalition internationale pour la santé de la femme, qui a mené plusieurs activités de sensibilisation et mobilisé d'autres organisations non gouvernementales et associations féminines dans la perspective de la conférence Beijing+5.

38. En ce qui concerne la parité entre les sexes dans l'organisation, le FNUAP a pour politique de donner la préférence aux femmes, sous réserve qu'elles aient les qualifications nécessaires pour occuper les postes proposés. Fruit de cet engagement et des activités concertées du Fonds, 50 % des postes d'administrateur sont pourvus par des femmes. Cinq des huit postes à la classe D-2 sont occupés par des femmes. Le FNUAP a mis au point des principes directeurs qui mettent l'accent sur l'intégration des problèmes liés au sexisme dans l'ensemble des activités. Ces principes définissent clairement les objectifs, les tâches et les responsabilités en vue de généraliser la parité entre les sexes. Ils se fondent sur l'hypothèse que, pour garantir le respect des droits des hommes et des femmes dans le domaine de la santé en ma-

tière de procréation, il importe d'oeuvrer en faveur de la parité et de l'équité entre les sexes et de l'émancipation des femmes.

Problèmes et enseignements tirés

39. De par son mandat et la teneur de ses programmes, le FNUAP est pleinement conscient de l'importance qu'il y a à assurer l'équilibre entre les sexes parmi ses représentants. Il continuera donc à s'attacher à recruter des femmes possédant les qualifications nécessaires pour exercer les fonctions de représentantes.

Recommandations

40. Le Conseil souhaitera peut-être :

a) *Prendre note* des progrès accomplis par le FNUAP dans le domaine de l'intégration des questions concernant les femmes;

b) *Demander* que de nouveaux efforts soient faits en vue de conforter les progrès accomplis, compte tenu des données d'expérience et des enseignements tirés de l'examen quinquennal consacré à la Conférence internationale sur la population et le développement.

G. Renforcement des capacités

41. Le FNUAP a participé à l'élaboration de la note d'orientation du CAC concernant le renforcement des capacités. Cette note, qui a été approuvée en avril 2000, a été remise à tous les représentants dans les pays. Elle présente des lignes directrices communes à l'ensemble du système des Nations Unies, qui visent à mettre en relief l'importance que revêt le renforcement des capacités pour les activités opérationnelles du système.

Problèmes et enseignements tirés

42. Le FNUAP n'a cessé de mettre l'accent sur le renforcement des capacités au niveau des pays. Il s'agit d'une question complexe et le Fonds n'a pas ménagé ses efforts, notamment pendant l'examen quinquennal de la Conférence internationale sur la population et le développement, pour dresser un bilan des enseignements tirés et faire connaître ceux-ci aux autres organismes du système. Les équipes de soutien aux pays ont joué un rôle majeur dans le renforcement des capacités au niveau des pays. Le Fonds poursuit sa collaboration avec de très nombreux partenaires par l'intermédiaire d'arrangements concertés, y compris des techniques participatives dans les domaines de l'évaluation et du suivi des capacités.

43. Le Fonds encadre son personnel en poste dans les pays par des activités d'orientation et de formation adaptées. Il n'a cessé de s'engager en faveur de la multiplication des évaluations interinstitutions et thématiques dans ce domaine.

Recommandations

44. Le Conseil souhaitera peut-être :

a) *Préconiser* la mise en commun des études de cas et des évaluations relatives au renforcement des capacités;

- b) *Lancer* un appel en faveur de la mise en commun de plans et de méthodes propres à faciliter le renforcement des capacités;
- c) *Encourager vivement* la poursuite des efforts tendant à inscrire dans la durée les évaluations thématiques interinstitutions dans ce domaine.

H. Locaux et services communs

45. À ce jour, 37 maisons des Nations Unies ont été mises en place ou inaugurées par le Secrétaire général. Le Sous-Groupe des locaux et des services communs du Groupe des Nations Unies pour le développement a examiné à intervalles réguliers des propositions émanant d'équipes de pays et a dispensé à ces dernières des conseils concernant la mise en place de locaux communs/maisons des Nations Unies. Le Sous-Groupe a étudié 51 propositions en 1998 et 58 en 1999, et entrepris 13 missions sur le terrain en 1999.

46. Les conseils d'administration des quatre organisations membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement avaient fixé comme objectif la mise en place de cinq maisons en 2000. Pour réaliser cet objectif et celui de la mise en place de cinq autres maisons en 2001, le Sous-Groupe a travaillé en étroite coopération avec les équipes de pays, auxquelles il a demandé de déterminer les possibilités en la matière et de lui soumettre des propositions. Au cours de l'année 2000, les propositions présentées au Sous-Groupe se sont faites plus rares, la raison principale étant que les possibilités préexistantes de mettre en place des Maisons des Nations Unies avaient déjà été étudiées et que des maisons avaient été inaugurées dans les pays qui répondaient aux critères au cours de la période 1998-1999. Le Sous-Groupe a donc consenti un effort particulier pour déterminer d'autres possibilités, et a établi en juin 2000 que des maisons pourraient être implantées dans 43 pays. Le Sous-Groupe a reçu un nombre limité de réponses aux demandes adressées aux coordonnateurs résidents concernant la mise en place éventuelle de maisons des Nations Unies et de nouvelles propositions sont en cours d'élaboration.

47. L'année 2000 a vu de nouveaux progrès quant à l'établissement de documents normalisés et de directives générales conçus pour aider les équipes de pays à mettre en oeuvre le programme de la Maison des Nations Unies. Ces directives et ces documents devraient faciliter la tâche des équipes de pays durant le processus de négociation et de recherche d'un consensus entre les partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement sur le terrain. Le Sous-Groupe se propose d'affiner encore les directives et les documents normalisés de façon à ce que les équipes de pays puissent établir plus facilement les possibilités de mise en place de maisons des Nations Unies et de services communs.

48. Au cours de l'année 2000, le Sous-Groupe a examiné 32 propositions¹ et entrepris des missions dans six pays. D'ici à la fin 2000, le Secrétaire général devrait

¹ Les propositions concernaient les pays suivants : Angola, Arabie saoudite, Barbade, Botswana, Colombie, Côte d'Ivoire, Fédération de Russie, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, République islamique d'Iran, Jamaïque, Kirghizistan, Koweït, Madagascar, Mongolie, Mozambique, Niger, Nigéria, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République dominicaine, Roumanie, Sénégal, Suriname, Tchad, Trinité-et-Tobago, Venezuela, Viet Nam et Yémen.

inaugurer sept nouvelles maisons des Nations Unies – l'objectif fixé pour cette année sera donc largement dépassé. On trouvera dans le tableau ci-après les détails pertinents :

<i>Maisons des Nations Unies/2000</i>	<i>État d'avancement</i>
Gambie	Inaugurée par le Secrétaire général le 28 avril 2000
Bahreïn	Proposition d'inauguration présentée au Secrétaire général
Équateur	Remplit les critères fixés dans le programme de la Maison des Nations Unies; une proposition d'inauguration a été soumise au Cabinet du Secrétaire général
Botswana	Idem
Namibie	Idem
Slovaquie	Idem
Trinité-et-Tobago	Idem

49. En s'inspirant des Principes directeurs concernant la gestion administrative du CAC utilisés par le coordonnateur résident responsable des locaux et des services communs, et par l'intermédiaire du Groupe de la gestion des locaux et des services, le Sous-Groupe a entrepris d'élaborer des instruments et de formuler des directives aux fins de la mise en place de services communs, et a en outre étudié les moyens d'oeuvrer en collaboration avec les bureaux de pays et d'encourager les équipes de pays à faire de la mise en commun des services une règle générale, en particulier lorsqu'il est démontré que cela présente un avantage de coût pour le système des Nations Unies. Le Sous-Groupe a pour cela conduit en 1999 une enquête approfondie destinée à rassembler des données détaillées sur le fonctionnement des services communs dans les bureaux de pays. Les renseignements ainsi obtenus ont permis de constituer une base de données contenant des informations complètes et analytiques touchant différents aspects de ces services. Un mécanisme unifié de gestion des locaux a été mis en place grâce à l'utilisation du logiciel Aperture, dont la mise au point a été achevée en 1999 après deux années de travaux. L'existence d'une base de données commune permet aux quatre organisations membres du Comité exécutif de partager leurs informations, ce qui facilite la gestion des locaux dans les bureaux de pays.

50. En ce qui concerne les activités et les progrès réalisés en 2000, dans le cadre du suivi de l'étude portant sur les services communs, un atelier a été organisé en mars 2000 par le Groupe des Nations Unies pour le développement. Vingt-sept directeurs des opérations des quatre organisations membres du Comité exécutif ont participé à cet atelier – financé, à l'instar de l'étude susmentionnée, par le Ministère britannique du développement international (DFID) –, dont les principaux objectifs étaient l'examen des résultats de l'enquête, l'évaluation des données d'expérience et l'élaboration d'un projet de directives opérationnelles aux fins de la mise en place de services communs au niveau des pays et de leur optimisation.

51. Sur la base des renseignements transmis par les directeurs des opérations du système des Nations Unies et des pratiques optimales qu'ils ont signalées, un projet de directives opérationnelles a été présenté en avril 2000 et adopté le mois suivant par le Groupe de la gestion des locaux et des services. Ce projet était issu d'un processus de consultation à plusieurs niveaux avec les équipes de pays et les sièges des organismes, et les directives qu'il contenait ont été affinées avant d'être communiquées en juin 2000 aux équipes de pays dont les observations étaient sollicitées. En septembre 2000, les directives opérationnelles ont été présentées au Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO), qui les a approuvées à sa session tenue en septembre également. Les directives seront intégrées aux Principes directeurs concernant la gestion administrative du CAC.

52. Pour maintenir cette dynamique, des mesures sont actuellement prises afin de faciliter la mise en place de services communs à l'échelle des pays. Des initiatives sont également en cours pour assurer le financement d'un suivi, l'objectif étant à la fois d'expérimenter les directives sur le terrain et de mettre en place des services communs dans huit pays pilotes. Un document technique a été présenté au Ministère britannique du développement international, qui y a donné une suite favorable. Si le financement nécessaire est assuré, le projet sera mis en oeuvre au début 2001.

53. Le système Aperture a été actualisé et perfectionné tout au long de l'année 2000, et des états de gestion analytiques ont été établis dans le cadre d'un effort constant. L'équipe responsable du système Aperture s'emploie actuellement à :

- Affiner les procédures d'entretien afin que les utilisateurs puissent entrer des données plus facilement;
- Veiller à ce que les données soient régulièrement actualisées par les utilisateurs de façon à accroître l'exactitude des états de gestion;
- Enrichir la base de données afin d'y inclure non pas seulement les baux mais encore les plans des locaux en vue de leur utilisation potentielle par les bureaux de pays;
- Améliorer la qualité de la présentation des rapports en définissant plus précisément les champs d'information couverts par la base de données.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

54. Les conclusions relatives aux locaux et aux services communs présentées au début de l'année 1999 aux organes directeurs des organisations membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement, dans le rapport intitulé « Rapport d'activité sur le programme de la Maison des Nations Unies » (DP/1999/CRP.5), demeurent valables.

Recommandations

55. Le Conseil voudra peut-être :

- a) *Prendre note* de la méthode adoptée par les partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement pour étudier la question des locaux et des services communs;
- b) *Préconiser vivement* l'intensification des efforts en faveur de la gestion commune, de la transparence, de la responsabilité et de l'efficacité et *encourager* les

parties concernées à poursuivre dans la voie sur laquelle elles se sont engagées dans ces domaines.

I. Coopération avec la Banque mondiale

56. Le Fonds mène, en coopération étroite avec la Banque mondiale, un certain nombre d'activités aux niveaux mondial et national. On peut citer, parmi les projets mondiaux, l'Initiative pour une maternité sans risques, qui vise à mobiliser l'appui nécessaire pour permettre aux pays de réaliser l'objectif de la CIPD, à savoir de ramener la maternité maternelle à 50 % du niveau de 1990 avant l'an 2000 et de la réduire de nouveau de moitié d'ici à 2015; la réforme du secteur de la santé, en particulier pour ce qui est des stratégies de participation aux programmes d'investissement sectoriels qui permettront d'assurer que les questions de population, de santé en matière de reproduction et de sexospécificité se verront accorder une place prépondérante; et, avec l'Institut de la Banque mondiale, les programmes de formation en matière de population et de santé génésique à l'intention du personnel des organismes intéressés et de nationaux des pays partenaires.

57. Au niveau national, le FNUAP collabore avec la Banque mondiale à un grand nombre d'activités, notamment l'achat de produits contraceptifs, la formation de personnel et la fourniture de matériel. Le Fonds et la Banque coopèrent pour apporter une assistance technique à l'organisation de recensements et d'enquêtes démographiques, et encouragent de concert l'analyse des résultats obtenus et leur utilisation dans les politiques, plans et programmes nationaux.

58. En juin 2000, le FNUAP a tenu une importante consultation avec la Banque mondiale pour étudier les domaines dans lesquels ils pourraient renforcer leur coopération au niveau des pays d'Afrique subsaharienne. Cette consultation a débouché notamment sur une déclaration d'intention touchant la poursuite à titre expérimental d'une collaboration élargie sur les questions de population et de développement, de santé en matière de reproduction et de sexospécificité dans certains pays d'Afrique.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

59. Le FNUAP n'a ménagé aucun effort pour établir un courant régulier d'échanges d'informations et de bonnes pratiques dans le cadre de l'élargissement de ses rapports avec la Banque mondiale. Le Fonds est conscient de la nécessité d'étudier de façon plus poussée les expériences acquises et les enseignements tirés, et cherche de meilleurs moyens d'optimiser ces échanges.

Recommandations

60. Le Conseil voudra peut-être :

a) *Prendre note* des efforts déployés par les organisations membres du Groupe des Nations Unies pour le développement pour renforcer la collaboration avec la Banque mondiale;

b) *Demander instamment* que l'on s'efforce davantage d'assurer la compatibilité entre les cadres de programmation de la Banque mondiale et du système des Nations Unies.

J. Contrôle et évaluation

61. En 2000, le FNUAP a participé à plusieurs efforts déployés au niveau interorganisations pour coordonner et améliorer les activités de contrôle et d'évaluation, et a aussi pris un certain nombre d'initiatives pour renforcer sa propre capacité en la matière, en mettant l'accent sur le concept de la gestion fondée sur les résultats. L'application de la méthode du cadre logique renforce la capacité de contrôle et d'évaluation du Fonds au niveau des pays.

62. Tout le personnel du siège a suivi des cours d'initiation à la gestion fondée sur les résultats, y compris aux techniques de contrôle et d'évaluation. Une étude critique des directives de programmation du FNUAP a été entreprise pour déterminer les moyens d'en renforcer les éléments « contrôle et évaluation ». Cette étude, outre qu'elle met en évidence les sections des directives où il convient d'insérer ou d'élaborer de tels éléments, souligne qu'il faut insister sur le fait qu'il importe de mettre à profit les enseignements tirés des résultats et des processus des programmes passés. En outre, elle met en lumière la nécessité de disposer d'outils et de conseils pratiques pour faciliter la gestion, le contrôle et l'évaluation des programmes en se fondant sur les résultats. Ces constatations, et d'autres informations en retour, sont des éléments essentiels pour la révision des directives.

63. Un atelier technique a été organisé, au cours duquel les membres du réseau d'évaluation du FNUAP, les conseillers des équipes d'évaluation technique et le personnel technique du siège ont évalué les expériences concernant l'application de la méthode du cadre logique dans les programmes du Fonds et sont parvenus à un consensus sur la bonne application de cette méthode pour définir et mesurer les résultats. Les participants de l'atelier se sont aussi entendus sur les éléments prioritaires de la trousse d'outils « Contrôle et évaluation » que doit préparer le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation du Fonds et d'autres membres du réseau d'évaluation. Depuis, un effort concerté a été déployé pour mettre au point ces outils, dont la plupart seront distribués au début de 2001.

64. Deux stages de formation axés spécifiquement sur la gestion des programmes et des bureaux de pays ont été organisés, l'un en Afrique et l'autre en Asie. Ces stages, auxquels ont assisté une trentaine de membres du personnel des programmes des bureaux de pays du FNUAP, offraient une formation sur les aspects de fond et d'organisation du contrôle et de l'évaluation. L'occasion a aussi été saisie d'appeler l'attention du personnel sur les conclusions et les enseignements tirés des opérations d'audit internes et externes et autres activités de contrôle, aux fins d'améliorer le contrôle interne et la responsabilisation.

65. Pour ce qui est de la collaboration interorganisations, le FNUAP a pris la direction d'une équipe de travail au sein du Sous-Groupe de l'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui a établi un ensemble de procédures pour mener les bilans d'étape communs au niveau des pays. Ces directives, qui visent à donner un cadre à ce genre de tâche commune au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, sont actuellement testées sur le terrain dans quelques pays pilotes déterminés par le Groupe. En coopération avec d'autres organisations partenaires des Nations Unies, le FNUAP participe à une contre-expertise de la fonction d'évaluation à l'UNICEF. Le Fonds participera également à un effort lancé par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour promouvoir la mise en commun des connaissances en matière d'évaluation.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

66. On peut, et on doit, promouvoir la méthode du cadre logique en tant qu'outil essentiel du contrôle et de l'évaluation des programmes. C'est aussi un instrument utile pour procéder à la gestion fondée sur les résultats.

67. On peut penser que mettre l'accent sur la responsabilisation entraîne la présentation obligatoire d'un volume disproportionné de rapports. Il importe donc de faire porter essentiellement les exigences en la matière sur les aspects « responsabilisation » et « assurance de qualité ».

68. Il convient de noter que les travaux en équipe d'évaluation technique et la programmation commune peuvent poser des difficultés pour ce qui est de la mesure et de l'attribution des résultats.

69. Il convient par ailleurs de souligner la valeur des méthodes participatives d'évaluation, car elles peuvent aider les partenaires à revendiquer la propriété des conclusions de l'évaluation et faciliter le suivi des recommandations.

Recommandations

70. Le Conseil voudra peut-être :

a) *Prendre note* des efforts déployés par le FNUAP pour renforcer sa capacité de contrôle et d'évaluation;

b) *Souligner* la nécessité pour les équipes de pays des Nations Unies de coordonner et de rationaliser leurs rapports sur les résultats;

c) *Demander instamment* aux organismes des Nations Unies de collaborer en matière de formation du personnel, y compris la formation du personnel de contrepartie et autres fonctionnaires gouvernementaux, pour ce qui concerne le contrôle et l'évaluation fondés sur les résultats.

K. Indicateurs

71. Le FNUAP a toujours reconnu que mesurer les résultats et les succès était l'un des facteurs les plus importants pour évaluer la valeur des programmes pour les pays dans lesquels ils sont menés. Le Fonds préside le groupe spécial interorganisations du Groupe des Nations Unies pour le développement qui étudie l'utilisation des bilans communs de pays au niveau national, y compris une évaluation de l'utilisation des indicateurs dans ces bilans. La première phase de cette entreprise porterait notamment sur une demande d'informations adressée aux bureaux de pays des Nations Unies concernant l'état actuel de leurs bilans communs et sur les processus utilisés pour mettre au point le cadre d'indicateurs. Le Fonds aide à établir la documentation demandée pour une session commune des conseils d'administration des organisations membres du Groupe devant évaluer les progrès dans ce domaine. L'action future dépendra des directives que donneront les États Membres.

II. Suivi des conférences internationales

72. Le FNUAP attache beaucoup d'importance au suivi des conférences internationales, des sommets et des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des

Nations Unies. Il prend à coeur l'exécution des programmes issus des grandes conférences des Nations Unies qui se sont tenues dans les années 90 et travaille avec les institutions et organismes du système des Nations Unies à faire connaître et à faire appliquer les programmes, cadres et plans d'action adoptés lors de ces conférences. En outre, il contribue et participe aux examens quinquennaux de suivi des conférences, en oeuvrant en particulier pour l'intégration des questions de population, de santé en matière de reproduction et d'égalité des sexes dans les programmes de développement.

73. Le FNUAP est l'organisme chef de file de l'exécution du Programme d'action de la CIPD. Outre les tâches qui lui incombent à ce titre, il apporte son concours au suivi des autres grandes conférences des Nations Unies, en particulier dans les domaines ayant trait à son propre mandat, notamment les suivants : santé en matière de reproduction, égalité des sexes et promotion des femmes; réduction de la mortalité infantile, juvénile et maternelle; prévention du VIH/sida; élimination de la pauvreté; renforcement des partenariats avec la société civile; mobilisation des ressources au service des programmes de population et de développement.

74. Le FNUAP contribue dans une mesure déterminante à sensibiliser la société et à aider les pays en vue de la réalisation des objectifs de la CIPD et des mesures prioritaires décidées lors de l'examen quinquennal de suivi de la CIPD (CIPD+5), effectué en 1999. Dans le cadre de ses programmes de pays et de ses programmes multinationaux, le FNUAP aide les pays aussi bien à avancer vers les objectifs établis qu'à suivre leurs propres progrès, notamment dans les domaines suivants : éducation de base pour tous, en particulier pour les filles; soins de santé primaires, notamment santé en matière de reproduction; services sociaux de base pour tous; aide d'urgence; sécurité alimentaire; protection de l'environnement; droits de l'homme; établissements humains; élimination de la pauvreté.

75. En tant que président de l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous, du Comité administratif de coordination (CAC), le FNUAP travaille, en collaboration avec d'autres institutions et organismes des Nations Unies, à renforcer les mécanismes de suivi mis en place au sein du système en vue de coordonner l'assistance aux niveaux national et régional. Dans le cadre de l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous, le FNUAP travaille en relations étroites avec d'autres initiatives des Nations Unies en s'appuyant sur les engagements et les recommandations formulés au titre des programmes, cadres et plans d'action respectifs de la CIPD, du Sommet mondial pour le développement social, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, du Sommet mondial pour les enfants, de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et du Sommet mondial de l'alimentation.

76. L'Équipe spéciale du CAC apporte un appui coordonné aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies pour leur permettre de mieux aider les pays à mettre au point les politiques, plans et programmes nationaux qui leur permettront de réaliser les objectifs établis lors des conférences. En octobre 2000, l'Équipe spéciale a achevé l'élaboration ou la révision des directives à l'intention des coordonnateurs résidents des Nations Unies dans les domaines suivants : santé des adolescents en matière de sexualité et de reproduction; éducation de base et, en particulier, réduction des écarts entre les garçons et les filles; lutte contre la mortalité

maternelle; santé en matière de reproduction; VIH/sida. Le FNUAP prend une part active aux mesures de réforme du Secrétaire général et a contribué activement, dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement, à l'élaboration des stratégies relatives à la réduction de moitié de l'extrême pauvreté et à l'éducation des filles. En outre, il préside le groupe de travail chargé, dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement, d'étudier l'utilisation des indicateurs du bilan commun de pays aux fins du suivi des progrès accomplis vers les objectifs des conférences mondiales.

77. Le FNUAP a contribué de façon essentielle à l'examen quinquennal de suivi de Beijing (Beijing+5). Il a pris une part active aux réunions préparatoires et veillé à ce que les accords issus de la CIPD+5 soient inclus dans le rapport final. En outre, il a financé la mise au point de la base de données (indicateurs et statistiques) concernant les femmes (Wistat) par la Division de statistique de l'ONU ainsi que la publication du document *Les femmes dans le monde 2000 : des chiffres et des idées*, élaboré à l'occasion de Beijing+5.

78. Dans le cadre du système des chefs de projet, le FNUAP s'emploie, en collaboration avec les principales institutions des Nations Unies et avec d'autres partenaires compétents, à donner suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et, notamment, aux initiatives mondiales prises dans les domaines des services sociaux de base, du vieillissement, des questions relatives à l'égalité des sexes, des jeunes, de la santé, des droits de l'homme, de l'éducation, du VIH/sida, de la sécurité alimentaire et du développement durable, en ayant pour but de mettre en évidence les rapports entre la population et la santé en matière de reproduction, l'amélioration de la qualité de vie, la lutte contre la pauvreté et la création d'un environnement stimulant. Le FNUAP cherche en particulier, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), à mettre au point des dispositions particulières et à trouver de nouvelles ressources en vue d'une initiative mondiale portant sur les relations entre la population et l'environnement et mettant l'accent sur les questions relatives à l'égalité des sexes. À l'occasion de l'examen de suivi de la CNUED 10 ans après (CNUED+10), l'objectif est de lancer des initiatives qui traitent de façon plus effective des rapports complexes entre la population, la pauvreté et l'environnement.

79. Toujours à la recherche de modalités permettant d'améliorer la coordination et la collaboration, le FNUAP a mis en place des procédures à l'échelle du système, telles que le bilan commun de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le Cadre de développement intégré, et s'efforce de faire ressortir les liens d'interdépendance entre les domaines d'action prioritaire de la CNUCED et de la CIPD+5. Il continue également de travailler en étroite collaboration avec la Division de la population et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, du Secrétariat de l'ONU, et a notamment organisé le travail de la CIPD+5 avec la Division de la population. Le FNUAP continue de travailler en collaboration avec la Division de la population et les autres organismes compétents sur les migrations internationales. En collaboration avec la Division de statistique, il s'efforce de faciliter la mise en place de capacités nationales en matière de collecte et d'analyse de données, ainsi que le renforcement des systèmes statistiques nationaux relatifs aux recensements et aux enquêtes de population. Il insiste sur le fait que des données et des indicateurs fiables sont indispensables au suivi des progrès vers des objectifs établis lors des grandes conférences.

80. Dans les politiques générales du FNUAP, la prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST), notamment du VIH/sida, continue de faire partie intégrante de la santé en matière de reproduction. Au niveau des pays, le FNUAP travaille en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies, les institutions internationales, les interlocuteurs nationaux et les organisations non gouvernementales à la prévention des MST et du VIH/sida. La prévention de l'infection à VIH tient une place importante dans l'assistance accordée par le FNUAP au titre de nombreux programmes de pays, et son importance s'accroît au fil des ans. Ainsi, en 1999, l'assistance aux mesures de prévention du VIH/sida concernait 138 pays, contre 131 pays en 1998 et 41 en 1991. Elle porte notamment sur des activités de prévention axées sur les jeunes dans 133 pays et sur des activités ou des projets d'information, d'éducation et de communication (IEC) dans 131 pays. Dans 132 pays, le FNUAP finance des activités de formation et de sensibilisation qui s'adressent aux prestataires de services de santé en matière de reproduction, aux agents et aux conseillers en matière de santé, aux enseignants et à des personnalités en vue, dont des femmes, des notables et des parlementaires. En outre, le FNUAP contribue à l'approvisionnement en préservatifs masculins et féminins.

81. Le FNUAP tient tout particulièrement à protéger l'un des groupes de population les plus vulnérables, à savoir les jeunes et les adolescents. Les opérations de sensibilisation et d'IEC visant à faire changer les comportements des jeunes, hommes et femmes, garderont une place essentielle dans l'action menée par le FNUAP pour prévenir le VIH/sida. Les adolescents, scolarisés ou non, ont besoin d'être informés sur le plan théorique et sur le plan pratique pour prendre des décisions responsables et faire les choix qui conviennent dans la vie. Le FNUAP s'emploie à les aider en contribuant aux domaines suivants : élaboration des programmes d'enseignement, en particulier des informations et des modules relatifs à la santé en matière de reproduction et au VIH/sida, aux questions relatives à l'égalité des sexes, à la sexualité et à la vie familiale; amélioration de l'accès à l'information ainsi qu'aux services consultatifs et cliniques; promotion de la participation des jeunes aux campagnes de sensibilisation.

82. Faisant partie des sept parrains du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le FNUAP entretient des relations et une collaboration très étroite avec l'ONUSIDA. Il joue un rôle actif dans les groupes thématiques de l'ONUSIDA au niveau national et en préside dans plusieurs pays.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

83. La coordination du suivi des conférences et des sommets a été de plus en plus axée sur des approches thématiques. L'un des buts principaux a été l'élimination de la pauvreté, ce qui a permis de définir un vaste ensemble d'objectifs et d'exiger des efforts supplémentaires en vue d'établir des directives pour des domaines précis et pour une application efficace des programmes au niveau des pays. Le rôle de l'État en matière de suivi des conférences est essentiel et le FNUAP fait tout son possible pour veiller à ce que les activités de suivi soient menées avec la participation de tous les intéressés, en particulier les gouvernements.

84. Dans le cadre de ces initiatives, il est essentiel que les partenaires du GNUM mettent en commun les enseignements tirés. Le FNUAP est déterminé à élaborer un ensemble cohérent d'indicateurs dans le contexte des bilans communs de pays et à mieux partager les connaissances en améliorant l'établissement des rapports. Ces

mesures devraient permettre de mieux évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des conférences.

85. Le FNUAP sait que le suivi des conférences nécessite un appui politique et des ressources financières appropriées, et c'est vers ces objectifs que tendent ses efforts.

Recommandations

86. Le Conseil voudra peut-être :

a) *Prendre note* des progrès réalisés par les partenaires du GNUM dans le suivi intégré des conférences et des sommets des Nations Unies;

b) *Engager instamment* tous les membres du système des coordonnateurs résidents à jouer pleinement leur rôle dans le suivi des conférences, notamment en indiquant les progrès réalisés dans leurs rapports annuels;

c) *Souligner de nouveau* combien il importe de suivre la réalisation des objectifs des conférences;

d) *Demander* aux États Membres de libérer toutes les ressources nécessaires pour appliquer intégralement les textes issus des conférences et des sommets des Nations Unies.

III. Aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

87. Le FNUAP a poursuivi ses activités dans les situations d'urgence, sans oublier que le Conseil n'avait pas réussi au cours de sa dernière session de fond à convenir d'un document de clôture. Il apporte un appui aux services de santé en matière de reproduction dans toutes les situations d'urgence et de crise, en partant du principe que les besoins de santé génésique de tous doivent être satisfaits, et que les personnes se trouvant dans des situations de conflit ou d'urgence, de même que celles se trouvant dans des situations normales ou de paix, ont droit à des services de santé en matière de reproduction. Il cherche donc à assurer que toutes les personnes, quels que soient leur statut ou leur condition, aient accès auxdits services.

88. Depuis 1994, le Fonds s'efforce très activement, dans les limites de son mandat et de ses maigres ressources, de concentrer l'attention internationale sur les questions de santé en matière de reproduction et de droits dans les situations d'urgence et de crise. Il mène actuellement un nombre important de projets dans ce domaine. Il possède également une riche expérience de la collecte, l'analyse et l'utilisation des données et peut mettre cette expérience à disposition dans les situations d'urgence. Dans nombre de cas, il a pu fournir les données démographiques nécessaires pour l'évaluation des besoins humanitaires, ainsi que pour la planification sectorielle en vue de la reconstruction. En ce moment, il travaille activement à l'opération d'évaluation des besoins menée par le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU et appuie les systèmes de contrôle des secours en établissant des indicateurs de base et en mettant en oeuvre des systèmes de surveillance. Ces services d'élaboration de bases de données, qui forment un élément standard des programmes du FNUAP, sont de plus en plus demandés dans les situations d'urgence et de crise.

89. Le FNUAP s'occupe aussi des questions de violence à l'égard des femmes et cherche à assurer que les services de santé en matière de reproduction font partie du

travail de relèvement du secteur sanitaire. Plus récemment, il a lancé un certain nombre d'activités dont l'objectif est de dispenser des services de santé en matière de reproduction aux personnes déplacées dans leur propre pays.

90. Le FNUAP appuie sans réserve l'ensemble des initiatives prises par le Secrétaire général pour protéger tous les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et le personnel des organismes humanitaires dans les situations d'urgence et les autres domaines d'activité de l'ONU. En 2000, le FNUAP est devenu membre à part entière du Comité permanent interorganisations sur les affaires humanitaires. De ce fait, il participe plus activement aux réunions, forums et consultations avec les donateurs touchant l'aide humanitaire.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

91. Bien que le Fonds ait enregistré des succès dans les situations d'urgence et de crise, son efficacité dans ce domaine souffre des résultats limités qu'il obtient quand il mobilise des fonds pour des projets inclus dans les appels globaux. Il doit s'attacher davantage à faire en sorte que l'aide au développement s'applique aux urgences humanitaires et aux situations de crise, en abordant notamment certaines questions précises telles que les problèmes sexospécifiques et la santé en matière de reproduction, en particulier la planification familiale et l'hygiène sexuelle.

Recommandations

92. Le Conseil voudra peut-être :

- a) *Réaffirmer* la nécessité de mesures de protection spéciales à l'intention de toutes les personnes vulnérables, en particulier les femmes et les petites filles, dans les situations de conflit;
- b) *Demander* que soient prises toutes les mesures possibles pour protéger le personnel des Nations Unies et respecter les privilèges et immunités accordés en vertu du droit international;
- c) *Demander instamment* l'adoption de mesures pour réagir en temps voulu et apporter un appui immédiat aux services de santé en matière de reproduction et, au besoin, en matière de données dans les situations d'urgence et de crise, et encourager les efforts déployés par le FNUAP dans ce domaine;
- d) *Prendre note* de l'adhésion du FNUAP au Comité permanent interorganisations;
- e) *Encourager* les efforts déployés par le FNUAP pour assurer des prestations en matière de santé de la reproduction aux personnes déplacées dans leur propre pays.

IV. Recommandations

93. Le Conseil d'administration voudra peut-être :

1. *Prendre note* du présent rapport;

2. *Décider* de le transmettre au Conseil économique et social, accompagné des observations et des conseils émis par les délégations au cours de la présente session.
